

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Consultation du public sur le plan de gestion du projet d'extension de la Réserve naturelle de « BASSE SEMOIS » à « VRESSE-SUR-SEMOIS »

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à l'extension de la Réserve naturelle susmentionnée. Le gestionnaire de la Réserve naturelle est l'ASBL ARDENNE & GAUME, Chaussée de Marche, 919 à 5100 WIERDE.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 28/05/2025
23/04/2025	28/04/2025	28/05/2025	Administration communale rue Albert Raty, 112 5550 Vresse-sur-Semois Le 28/05/2025 à 11h00	Par courrier au Administration Communale Service Urbanisme Rue Albert Raty, 112 5550 Vresse-sur-Semois

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci chaque jour ouvrable pendant les heures de service.

Le dossier peut toutefois être consulté **un jour ouvrable après 16H00 ou le samedi matin uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance.**

Tout rendez-vous est à fixer auprès de Madame Patricia MARTIN du Service Urbanisme, joignable par tél au 061/46 58 30 ou via mail patricia.martin@vresse-sur-semois.be.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès **de l'agent communal délégué à cet effet** ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Bièvre, Rue du Centre, 4 à 5555 Bièvre – Tél : 061 51 30 89) ou Direction de la Nature et des Espaces verts, équipe aires protégées : avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales (**sur rendez-vous**) auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Madame Patricia MARTIN, Service Urbanisme (tél : 061/46 58 30 - email : patricia.martin@vresse-sur-semois.be).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Vresse-sur-Semois, le**1.8. AVR. 2025**...

La Directrice Générale f.f.,

Anne GRODOS

Pour le Collège



Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD